

Plan général d’affectation

Mai 2017 1:2'000

Approuvé pour l’enquête publique par la Municipalité dans sa séance du 6 juin 2016

La Syndique : *S. Roulet* La secrétaire : *RE*

Approuvé pour l’enquête publique complémentaire par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2017

La Syndique : *S. Roulet* La secrétaire : *RE*

Soumis à l’enquête publique du 11 juin au 11 juillet 2016

La Syndique : *S. Roulet* La secrétaire : *RE*

Soumis à l’enquête publique complémentaire du 17 mai au 15 juin 2017

La Syndique : *S. Roulet* La secrétaire : *RE*

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 2 octobre 2017

Le Président : *Billard* La secrétaire : *RE*

PARTIELLEMENT
Approuvé préalablement par le Département compétent

La Cheffe du département : Lausanne, le : 30 JUIL. 2018

Mis en vigueur, le : 30 JUIL. 2018

La planification est entrée en vigueur :
- en date du 12 nov. 2020 pour les parcelles 218 et 219 ;
- en date du 25 mars 2025 pour les parcelles 271, 274, 276 et 278.

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
www.jpso.ch
info@jpso.ch

LEGENDE

- Limite communale
- Affectations**
- Zone village (CEN)
 - Aire de construction
 - Aire de prolongement des constructions
 - Zone d’habitation à faible densité (HFA I)
 - Zone mixte à faible densité (MFA)
 - Zone d’installations publiques I (PUB I)
 - Zone d’installations publiques II (PUB II)
 - Zone viticole (VIT)
 - Zone agricole (AGR)
 - Zone agricole protégée I (AGP I)
 - Zone agricole protégée II (AGP II)
 - Zone agricole protégée III (AGP III)
 - Zone ferroviaire (FER)
 - Zone de verdure (VER)
 - Aire forestière (FOR)
 - PPA / PQ en vigueur
 - Zone à affecter par plan de quartier
- Patrimoine**
- Bâtiments et objets en note 1, 2, 3, 4 selon le recensement architectural
- Environnement**
- Lisière légale
 - Limite constructible à la lisière forestière (10m)
- Autres**
- Ligne à haute tension
 - Limite de construction pour les LUS selon l’ORNI

Dangers naturels - Secteurs de restrictions

- 1 Inondations
- 2 Glissements spontanés
- 3 Glissements permanents
- 1+2 Inondations et glissements spontanés
- 2+3 Glissements spontanés et permanents



Plan établi sur la base des données cadastrales fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : 16/05/2017

Signature : *J. Billard*